

# LISTE DES ACTIVITÉS OFFERTES | Parc national de Miguasha

En vertu de la Loi sur les parcs, le directeur dresse la liste des activités offertes. Par conséquent, les autres activités sont interdites. Pour plus de détails, consulter [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com)



## RANDONNÉE PÉDESTRE

- **Juin à octobre** : Sentier L'évolution de la vie et sur la grève.



## CUEILLETTE

### En tout temps

- La cueillette de petits fruits en zone d'ambiance seulement.
- Interdiction de sortir des sentiers et aires de marche.
- Pour consommation personnelle seulement.

V. 12-06-2023

**Toute personne qui accède à un parc, qui y circule, qui y pratique une activité ou qui y séjourne doit être titulaire d'une autorisation d'accès et se conformer à la liste des activités offertes.**

Pour pratiquer une activité autre que celles mentionnées, elle doit préalablement avoir obtenu l'autorisation écrite du directeur du parc.

Dans certaines conditions, le directeur peut interdire temporairement la pratique d'une activité offerte.

## RAPPEL RÈGLEMENT DU PARC

### Afin de préserver le milieu naturel, il est interdit :

- d'introduire un animal, sauf un chien-guide en fonction ou un chien tenu en laisse en tout temps aux endroits signalisés à cette fin ;
- d'abattre, d'endommager, d'enlever ou d'introduire un arbre, un arbuste, une plante, un champignon ou partie de ceux-ci ;
- de ramasser du bois mort ou vivant pour allumer ou entretenir un feu ou pour toutes autres fins ;
- de sortir des sentiers et des sites aménagés.

### La sécurité des visiteurs

La sécurité des visiteurs figure parmi les priorités d'action du parc et les visiteurs sont invités à suivre des règles de sécurité de base à la falaise.

- Éviter de longer la falaise en marchant sur le rivage à cause des risques d'éboulis toujours présents.
- Ne pas escalader la falaise non seulement parce qu'elle doit être protégée, mais aussi parce que cela peut accélérer l'érosion et les éboulis.
- Sur le rivage, porter une attention à la marée montante, car, à marée haute, il devient impossible de marcher à une distance sécuritaire de la falaise.



### Drone

Afin de minimiser l'impact sur l'expérience client et sur la faune, la Sépaq ne permet pas l'utilisation des drones à des fins récréatives. Dans le cas d'utilisation de drones à des fins non récréatives, une autorisation écrite du directeur est requise.



Nourrir les animaux



Sortir des sentiers



Véhicule hors-route



Motoneige



Chasse



Piégeage



Grimper dans la falaise



Cueillette de fossiles et de roches